

L'Union européenne face aux catastrophes

SUR SON TERRITOIRE ET A L'ETRANGER

Publié le : 06-2008



Margie Sudre

Député européen de la circonscription Outre-mer, présidente de la délégation des députés européens UMP, conseiller régional de la Réunion

Un plaidoyer pour une force de protection civile européenne renforcée, dont la capacité d'intervention en dehors de son territoire pourrait tirer bénéfice de sa présence en Outre-mer.

« À chaque catastrophe, la solidarité de l'Union européenne est attendue. Plusieurs instruments spécifiques existent déjà en la matière.

Le Fonds de solidarité de l'UE (FSUE), qui a permis de secourir la Réunion après les dégâts causés par le cyclone Gamède, est actuellement sollicité au bénéfice des Antilles après le passage de l'ouragan Dean. Cette aide financière de première urgence complète les aides versées par l'État concerné, couvrant des dommages non assurables comme l'hébergement temporaire ou la réparation provisoire des infrastructures indispensables à la vie quotidienne dans le domaine de l'eau, de l'énergie, des transports ou des télécommunications. Une réforme dotant le FSUE d'un champ d'application élargi et améliorant sa mise en oeuvre est en cours.

Le Centre de contrôle et d'information pour la protection civile de l'UE assure depuis 2002 un service d'alerte permanent, déclenché à la demande d'un pays sinistré. Pour tirer les leçons des feux de forêts dont a souffert l'Europe du Sud en 2007, un exercice simulant ces conditions d'incendie a été organisé ce mois-ci en Sardaigne, mobilisant des équipes spécialisées d'Italie, de France, de Grèce, du Portugal et d'Espagne.

Hors du territoire européen, le service d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO) apporte une réponse rapide et effective aux victimes de crises humanitaires, afin de sauver des vies et de venir en aide aux personnes les plus vulnérables.

Dans l'esprit du traité de Lisbonne, qui donne compétence à l'Union dans le cadre de la protection civile, la Commission européenne vient d'adopter une communication sur « *le renforcement de la capacité de réaction de l'Europe en cas de catastrophe sur son territoire et à l'étranger* », pour évaluer les risques, les prévoir et les prévenir, en mobilisant l'ensemble des politiques, instruments et services disponibles, dans le cadre d'un réel travail d'équipe.

Plusieurs pistes sont suggérées : meilleure intégration des moyens pour en assurer une cohérence accrue ; mise en place de systèmes d'alerte rapide permettant une évaluation des besoins et une identification des ressources mobilisables ; cartographie des capacités logistiques ; mise en réseau des partenaires intervenant dans ce domaine, dont la Croix-Rouge et les Nations unies ; création d'un réseau européen de formation à l'aide d'urgence et généralisation du 112, le numéro d'appel unique pour les urgences en Europe.

Un plan d'action doit être élaboré d'ici à fin 2008, incluant la définition de scénarios complexes pour chaque type de catastrophes prévisibles dans chaque région où elles sont susceptibles d'avoir lieu. À cet égard, les territoires d'outre-mer constituent autant de « têtes de pont » aux couleurs de l'Europe permettant de faciliter le prépositionnement de produits essentiels, de logistique, et de moyens humains, afin de s'assurer une rapidité d'intervention. Une force de protection civile européenne renforcée comporterait indéniablement une dimension fédératrice permettant une forte identification de l'action de l'Europe, et représenterait une source de fierté pour nos concitoyens.»

BIOGRAPHIE

- Née le 17 octobre 1943, à Vinh, dans la province de l'Annam de l'ancienne Indochine.
 - 1951 : Elle quitte le Vietnam et s'installe avec sa famille à Marseille, où elle restera jusqu'en 1975. Elle y fait ses études de médecine et choisit la spécialité d'anesthésiste-réanimateur.
 - 1976 : Elle quitte la France Métropolitaine pour la Réunion.
 - 1993 : Elle est élue Présidente du Conseil Régional de la Réunion.
 - 1995 : Elle est appelée au gouvernement par Alain Juppé qui lui propose le poste de Secrétaire d'Etat chargé de la Francophonie. Elle occupe cette fonction jusqu'en juin 1997, date de la dissolution de l'Assemblée Nationale et du changement de Majorité.
 - 1998 : Elle est élue Conseillère Régionale de La Réunion et préside de groupe "Réunion-France-Europe". Elle occupe les fonctions de Présidente du Comité du Tourisme de La Réunion.
 - 1999 : Elle est élue au Parlement Européen, troisième sur la liste Sarkozy-Madelin (RPR-DL). Elle est membre titulaire de la commission de la politique régionale, des transports et du tourisme, membre suppléante de la commission des droits de la femme et de l'égalité des chances, puis de la commission de la pêche. Elle est également membre de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE.
 - 2000 : Elle est élue Présidente de la Délégation française du groupe PPE-DE.
 - Mars 2004 : Elle est réélue Conseillère régionale de La Réunion sur la liste UMP, et devient membre du groupe "l'Union fait La Réunion".
 - Juin 2004 : Elle est réélue au Parlement européen, tête de liste UMP dans la circonscription de l'outre-mer.
 - Site officiel : www.margiesudre.eu
-